

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 02 JUILLET 2018
DE 10 H00 à 12 H 00

Délibération N° 2018 – 28

Objet : AMI « French Mobility » CCPC / MEL / COVOITURAGE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Franck DHERSIN, le 02 Juillet 2018, son Président,

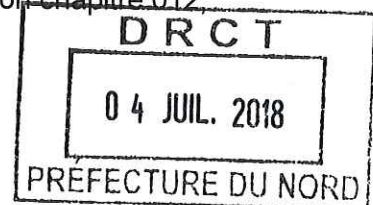
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte adoptés ce jour,

Vu la délibération 2018 – 01 portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Vu le Budget Primitif 2018 voté le 26 Mars 2018, et notamment son chapitre 012

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,



CONSIDERANT

- L'Appel à Manifestation d'Intérêt « French Mobility » de l'ADEME concernant les collectivités de moins de 100.000 habitants,
- L'engagement de la Communauté de Communes Pévèle Carembault dans une réponse à cet AMI, pour la réalisation de lignes de covoiturage virtuelles entre la CCPC et la MEL,
- La sollicitation de la CCPC qui souhaite associer le Syndicat à cette démarche en tant que partenaire au vu de ses missions de développement du covoiturage de courte distance.

DECIDE

De participer à cet AMI en tant que partenaire de la CCPC, aux côtés de la MEL, de Transpole et du programme I-viaTIC en mettant à disposition les ressources de nos marchés covoiturage.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Franck DHERSIN